

M'adressant à un auditoire des Maritimes, je ne crois pas trop insister sur l'importance de la mer, de la protection de la mer et de la gestion ordonnée des ressources marines. Les premiers établissements de cette région et l'existence même de votre collectivité au cours des siècles ont été en fonction de la mer et du commerce maritime que le Canada effectuait par l'intermédiaire de vos ports. Les conclusions de la conférence de Caracas auront des répercussions précises et directes sur l'avenir des Maritimes.

La Conférence élaborera des projets de conventions internationales tout comme ce fut le cas lors des conférences précédentes. La grande nouveauté sera la codification des concepts nécessaires en matière de gestion, de réglementation et d'établissement du droit de propriété commune, relativement à cette vaste partie du globe. Il s'agit là d'un élément nouveau et très important dans le domaine des relations croissantes entre les pays et entre les continents. Si les travaux de la Conférence sont couronnés de succès, le monde aura fait un grand pas vers l'exploitation, l'utilisation et la conservation collectives et responsables des ressources mondiales.

Pour en arriver là, la Conférence -- qui se réunira durant tout l'été et convoquera probablement une autre session -- se penchera sur plusieurs points d'intérêt commun, soit:

- la largeur de la mer territoriale;
- le secteur de juridiction nationale suivant, surnommé "zone économique" ou "mer patrimoniale";
- la zone marine et du fond des mers qui s'étend au-delà des limites de la juridiction nationale et le concept du "patrimoine commun de l'humanité";
- la navigation dans les différentes zones et régions maritimes;
- les ressources halieutiques et leur conservation; et enfin
- la protection du milieu marin contre la pollution.

Les conclusions auxquelles la Conférence aboutira sur chacun de ces points sont d'un intérêt direct et manifeste non seulement pour les Maritimes mais également pour l'ensemble du Canada.